

5 000 nouveaux ménages par an en Normandie au cours de la prochaine décennie, souvent constitués de personnes seules ou âgées

Insee Analyses Normandie • n° 125 • Juillet 2024



Si les tendances démographiques et d'évolution des modes de cohabitation observées au cours de la période récente se prolongeaient, la Normandie pourrait compter 70 000 ménages supplémentaires en 2035, au rythme de 5 000 de plus en moyenne par an. La progression serait néanmoins deux fois moindre qu'au niveau national et le principal facteur d'augmentation serait le vieillissement de la population. Le nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus pourrait augmenter de 64 000 entre 2018 et 2035. Ces ménages âgés contribueraient en outre à la forte progression des ménages de personne seule, dont le nombre serait en hausse de 122 000. Les départements de la Seine-Maritime et du Calvados concentreraient près de 80 % des ménages supplémentaires sur cette période. Entre 2035 et 2050, leur nombre diminuerait de 40 000 dans la région. Tous les départements normands seraient concernés. En 2050, il y aurait presque autant de ménages constitués d'une personne seule que de ceux constitués d'un couple, avec ou sans enfant. À cet horizon, les ménages de 80 ans ou plus seraient aussi nombreux que ceux de moins de 35 ans.

En partenariat avec :



Une croissance du nombre de ménages jusqu'en 2038

L'évolution du nombre de **ménages** est une variable importante qui permet aux acteurs publics en charge des politiques d'aménagement et de logement d'anticiper et de gérer efficacement les besoins des territoires. La connaissance des caractéristiques de ces ménages est également indispensable pour la mise en place de politiques d'aménagement adaptées dans les différents territoires de la région ► **encadré**.

En 2020, la Normandie comptait 1 512 000 ménages représentant un peu plus de 3 250 000 résidents. Si les tendances démographiques récentes et l'évolution des modes de cohabitation se prolongeaient ► **source et méthodologie**, le nombre de ménages augmenterait de 5 000 par an entre 2018 (point de départ de ces projections) et 2035 pour atteindre 1 581 000 à cet horizon, soit 70 000 de plus qu'en 2020 ► **figure 1**. Dans l'hypothèse d'une accélération des phénomènes de décohabitation (scénario haut), il pourrait y avoir 7 500 ménages supplémentaires

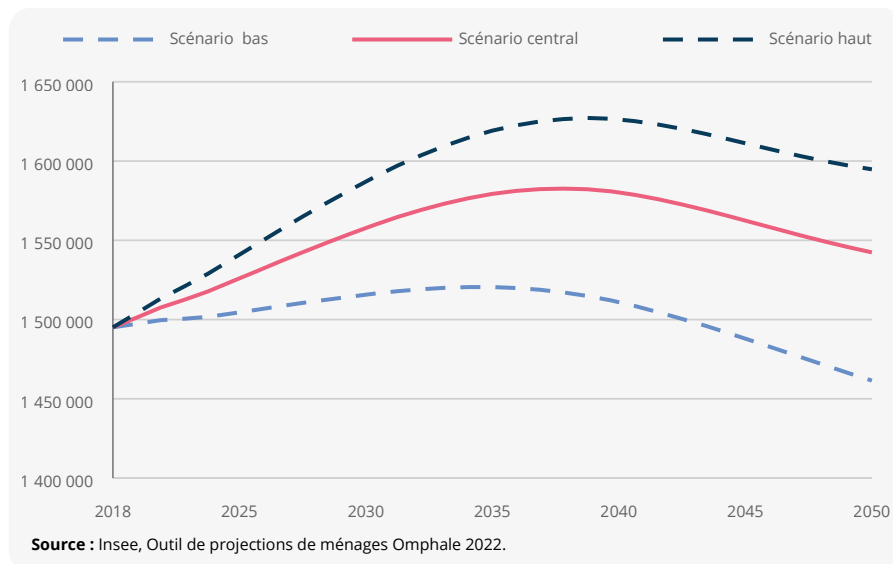
par an jusqu'en 2035, et selon le scénario de décohabitation bas, une augmentation de 1 500 par an.

Dans le cadre du scénario central de projection, la croissance du nombre de ménages serait près de deux fois plus faible entre 2018 et 2035 qu'au cours de la décennie précédente (+9 700 par an entre 2008 et 2018). Ce ralentissement est directement lié aux évolutions démographiques récentes qui se traduisent, en Normandie, par une baisse de la population entre 2015 et 2019 et une stagnation depuis ► **pour en savoir plus**.

Si le nombre de ménages continue d'augmenter dans un contexte de recul ou de stagnation de la population, c'est que la démographie n'est pas le seul facteur influant sur son évolution. D'autres effets sont à considérer comme l'évolution des modes de cohabitation ou une proportion de plus en plus importante de personnes âgées, lesquelles se traduisent par un accroissement du nombre de **personnes seules** et donc de ménages.

À l'horizon 2050, le nombre de ménages devrait diminuer en Normandie. Selon le

► 1. Projections du nombre de ménages en Normandie entre 2018 et 2050 selon trois scénarios



scénario central, la baisse commencerait à partir de 2038 au rythme de -2 600 ménages par an.

Une croissance plus faible en Normandie

Sur la période 2018-2035, la croissance du nombre de ménages serait en Normandie deux fois moindre qu'au niveau national (+0,3 % par an contre +0,6 % pour la France métropolitaine). La Normandie se classerait ainsi parmi les trois régions dont la progression serait la plus faible, derrière le Grand Est et devant la Bourgogne-Franche-Comté. Entre 2035 et 2050, le nombre de ménages diminuerait dans cinq régions : les deux précédentes régions et la Normandie (-0,15 % par an), auxquelles s'ajouteraient les Hauts-de-France et le Centre-Val de Loire.

Le vieillissement de la population, principal moteur de l'accroissement des ménages jusqu'en 2035

Dans le modèle de projection utilisé, trois types d'effet influent sur l'évolution du nombre de ménages : l'évolution, positive ou négative, de la population dans son ensemble, la transformation de sa répartition par âge reflétant son vieillissement ou son rajeunissement, et enfin, les variations des comportements de cohabitation à chaque âge donné (mises en couple plus tardives ou séparations plus nombreuses par exemple). D'autres effets peuvent également jouer dans l'évolution du nombre de ménages,

comme une augmentation (ou réduction) des flux migratoires entre la région et l'extérieur, mais ils ne sont pas pris en compte dans ce modèle de projection.

Chacun des trois effets contribue positivement ou négativement à l'évolution globale du nombre de ménages. Ainsi, selon le scénario central, leur croissance entre 2018 et 2035 serait principalement due au vieillissement de la population en Normandie, à l'origine d'une hausse de 77 500 ménages ► **figure 4**. L'augmentation de la décohabitation expliquerait 57 000 ménages supplémentaires. En revanche, la baisse de la population se traduirait par un recul de 49 000 sur la période.

Puis, entre 2035 et 2050, le nombre de ménages normands pourrait reculer de 39 000 (soit -0,2 % par an), en raison d'une baisse démographique qui s'accentuerait (-70 500 ménages). L'impact du vieillissement démographique s'atténuerait et ne jouerait presque plus dans l'évolution (+8 000 ménages sur l'ensemble de la période 2035-2050). Les effets de l'évolution des comportements de décohabitation contribueraient encore positivement, mais moins qu'au cours de la période précédente (+23 500).

Près de deux fois plus de ménages de 80 ans ou plus à l'horizon 2050

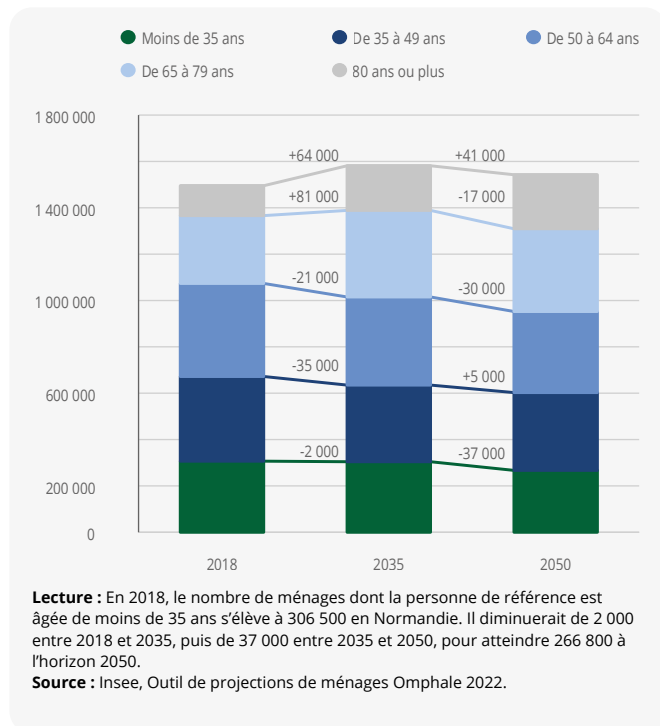
En raison du vieillissement démographique, le nombre de ménages dont la **personne de référence** est âgée d'au moins 65 ans devrait

continuer d'augmenter d'ici 2035 ► **figure 2**. Selon le scénario central, ces ménages augmenteraient de 145 000 entre 2018 et 2050 (+1,4 % par an). La progression serait particulièrement forte pour ceux de 80 ans ou plus (+64 000 sur cette période, soit +2,4 % par an). En revanche, la Normandie perdrait des ménages dans les classes d'âge les plus actives sur le marché du travail (35-64 ans), en particulier au sein des 35-49 ans (-0,6 % par an). Le nombre de ménages de moins de 35 ans resterait, quant à lui, quasiment stable sur la période.

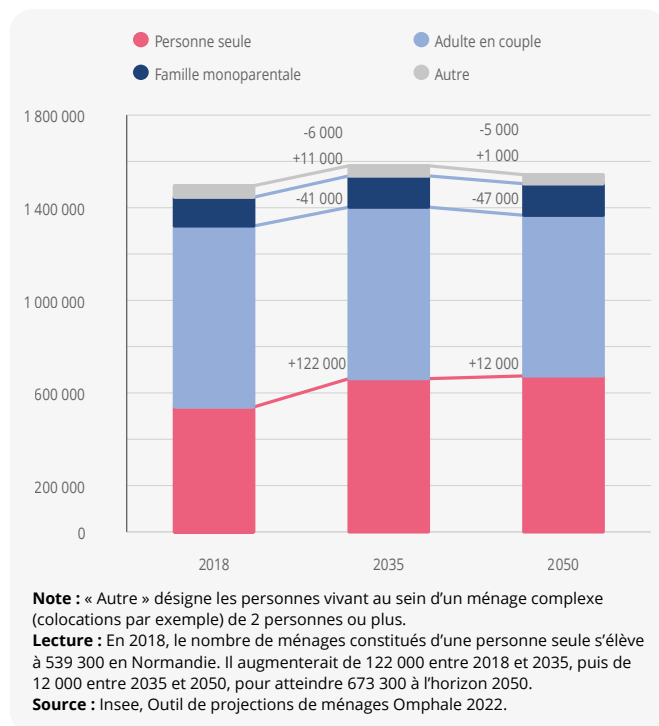
Entre 2035 et 2050, le nombre de ménages dont la personne de référence sera âgée de 80 ans ou plus pourrait continuer à progresser (+41 000 ► **figure 2**), mais à un rythme moins prononcé (+1,3 % par an) qu'au cours de la période précédente (+2,4 %). En effet, les ménages entrant dans cette classe d'âge deviendraient moins nombreux, compte tenu des évolutions démographiques antérieures. Le nombre de ménages des autres tranches d'âges devrait être en recul ou pratiquement stable sur cette période. En particulier, ceux de moins de 35 ans diminueraient nettement (0,9 % par an).

Sur l'ensemble de la période 2018-2050, le nombre de ménages de 80 ans ou plus augmenterait le plus (+1,9 % par an), suivi de ceux âgés entre 65 et 79 ans (+0,6 % par an). Le nombre de ménages des autres tranches d'âges serait en recul. En 2050, le nombre de ménages de 80 ans ou plus serait presque deux fois supérieur à celui de 2018, passant de 129 000 à 233 000.

► 2. Évolution du nombre de ménages normands selon l'âge de la personne de référence (scénario central)



► 3. Évolution du nombre de ménages normands selon le mode de cohabitation de la personne de référence (scénario central)



Les ménages de personne seule presque aussi nombreux que les couples à l'horizon 2050

Les comportements de cohabitation évoluent et, compte tenu des mises en couple plus tardives ou de l'augmentation des divorces, le phénomène de décohabitation progresse. De ce fait, la taille moyenne des ménages normands s'est réduite entre 1968 et 2020, passant de 3,2 personnes à 2,2. Cette réduction de la taille moyenne des ménages devrait se poursuivre pour atteindre 2,0 personnes en 2035 dans le scénario central, elle pourrait passer sous ce seuil à l'horizon 2050 (1,95).

Entre 2018 et 2035, la hausse du nombre de ménages serait principalement due à la progression des ménages de personnes seules ► **figure 3** : 122 000 de plus sur la période selon le scénario central, soit +1,2 % par an. Les **couples**, avec ou sans enfant, seraient de moins en moins nombreux (- 41 000, soit -0,3 % par an). Le nombre de **familles monoparentales** progresserait légèrement (+11 000, +0,5 % par an).

Entre 2035 et 2050, la baisse serait due au recul du nombre de couples avec ou sans enfant (-47 000, soit -0,4 % par an). Le nombre de ménages de personnes seules poursuivrait sa progression, mais moins qu'au cours de la période précédente (+12 000, +0,1 % par an). Finalement, il pourrait y avoir presque autant de ménages constitués d'une personne seule que de ceux comportant un couple à l'horizon 2050 (673 000 contre 694 000).

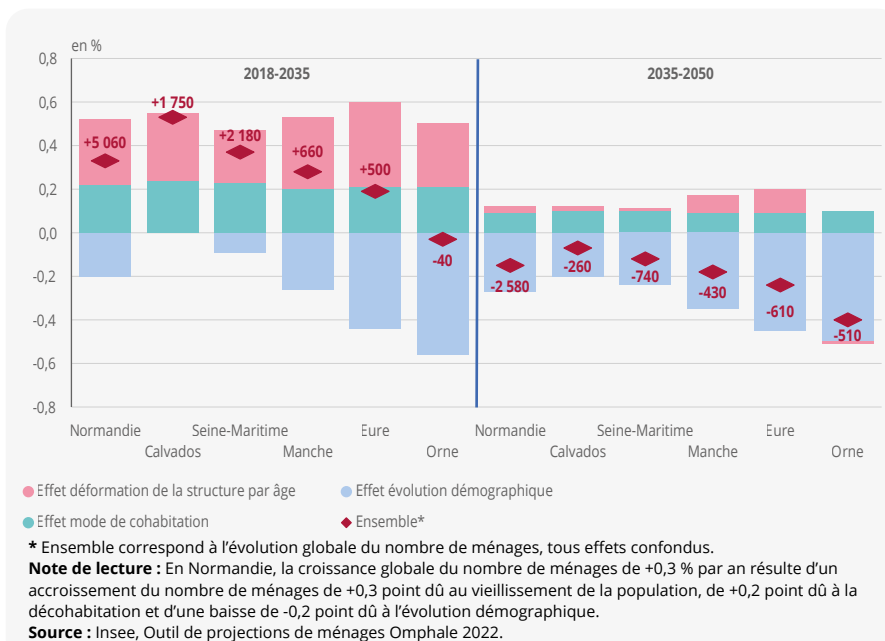
Une croissance des ménages plus soutenue en Seine-Maritime et dans le Calvados jusqu'en 2035

Le nombre de ménages augmenterait dans tous les départements normands entre 2018 et 2035, excepté dans l'Orne ► **figure 4** où il se maintiendrait. C'est en Seine-Maritime (+2 200 ménages par an) et dans le Calvados (+1 750 par an) que leur nombre devrait le plus progresser. En Seine-Maritime, la croissance serait partagée entre l'évolution de la structure par âge et celle des comportements de cohabitation. Dans le Calvados, elle serait portée par le dynamisme démographique, à l'inverse de l'Eure et de l'Orne.

À l'horizon 2035, 43 nouveaux ménages normands sur 100 habiteraient en Seine-Maritime (38 % en 2020), 35 dans le Calvados (21 % en 2020), 13 dans la Manche et 10 dans l'Eure, tandis que dans le même temps, l'Orne en perdrait un.

Entre 2035 et 2050, tous les départements normands seraient plus ou moins touchés par une baisse du nombre de ménages. Le recul serait limité dans le Calvados (-260 ménages par an), le recul démographique étant moins accentué

► 4. Décomposition de l'évolution annuelle du nombre de ménages en Normandie selon le type d'effet et la période (scénario central)



que dans les autres départements. L'Eure, la Manche et l'Orne seraient à l'inverse fortement affectés par une baisse de la population. Dans le département de l'Orne en particulier, le vieillissement de la population se stabiliserait au cours de cette période et ne contribuerait plus à la hausse du nombre de ménages.

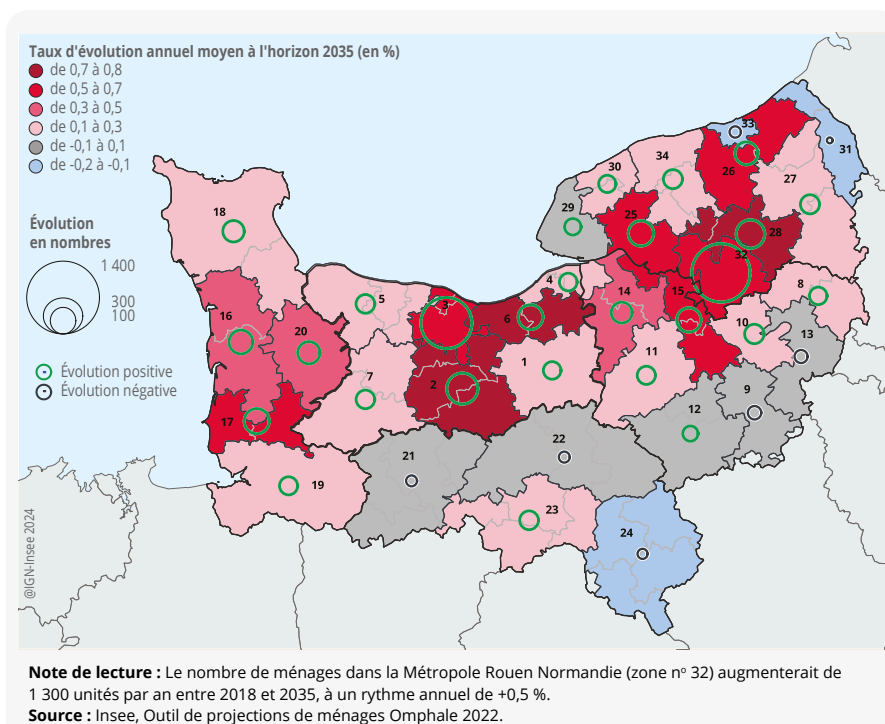
Entre 2035 et 2050, sur 100 ménages de moins en Normandie, 29 le seraient en Seine-

Maritime, 24 dans l'Eure, 20 dans l'Orne, 17 dans la Manche et 10 dans le Calvados.

À l'horizon 2035, la moitié des ménages supplémentaires seraient situés dans les zones de Caen et de Rouen

À l'horizon 2035, le nombre de ménages augmenterait principalement dans deux

► 5. Évolution annuelle du nombre de ménage entre 2018 et 2035 par EPCI ou regroupement d'EPCI (scénario central)



zones englobant Rouen et Caen ► **figure 5**. Un ménage normand supplémentaire sur quatre serait localisé dans la Métropole Rouen Normandie (zone n° 32 sur la figure 5), au rythme de +1 300 par an (+0,5 % par an). Un sur cinq serait localisé dans la zone constituée de la Communauté urbaine (CU) de Caen la Mer et de la Communauté de communes (CC) Cœur de Nacre (zone n° 3) ; ce territoire accueillerait près de 1 000 nouveaux ménages par an (+0,7 % par an).

En Seine-Maritime, les CC Inter-Caux-Vexin et Caux-Austreberthe (zone n° 28) présenteraient la plus forte augmentation (+0,7 % par an, soit +260). Le nombre de ménages serait quasi stable dans la CU Le Havre Seine Métropole (zone n° 29), et dans la CA de la Région Dieppoise (zone n° 33).

Dans le Calvados, les CC Vallées de l'Orne et de l'Odon, Cingal-Suisse Normande et du Pays de Falaise (zone n° 2) présenterait la croissance la plus rapide du département, mais aussi de la région, avec un rythme annuel de +0,8 %, soit +320 ménages.

Dans l'Eure, les ménages supplémentaires seraient principalement localisés dans le territoire constitué des CC Roumois Seine et Pays du Neubourg (zone n° 15, +0,6 % soit 65 de plus par an) et dans celui des CC de Pont-Audemer / Val de Risle et CC Lieuvin Pays d'Auge (zone n° 14, +0,4 % soit +100 ménages par an).

Dans la Manche, leur nombre augmenterait dans toutes les zones, spécialement dans les CC Granville, Terre et Mer et Villedieu Intercom (zone n° 17) avec +0,6 %, soit 180 de plus par an.

Enfin, le sud de la région connaîtrait une stabilité, voire une baisse du nombre de ménages, notamment dans l'Orne et en particulier dans les territoires du Perche (zone n° 24). ●

**Bruno Mura, Jessica Panchout (Insee),
Pascale Gondeaux (Dreal)**



Retrouvez plus de données en
téléchargement sur www.insee.fr

► Zonage d'étude

Afin de garantir un certain degré de robustesse, les projections de population à l'échelle infrarégionale doivent être réalisées sur des territoires comportant au moins 50 000 habitants. Dans cette étude, des regroupements d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont ainsi dû être réalisés pour atteindre, ou d'approcher dans certains cas, ce seuil.

► Encadré – Quels seraient les besoins en logements à l'horizon 2035 ?

La définition d'une politique locale du logement requiert la connaissance et l'anticipation des besoins de la population en matière d'habitat.

Le Code de la Construction et de l'Habitat prévoit dans son article R362-1 que le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) émette un avis sur la satisfaction des besoins en logements des différentes catégories de population, ainsi que sur les orientations de la politique de l'habitat dans la région. Cela implique de disposer d'éléments prospectifs sur la quantification de ces besoins à l'horizon de 10 à 20 ans.

Ces éléments de connaissance sont en outre nécessaires aux services de l'État et aux collectivités locales. Ils alimentent notamment les réflexions et les échanges lors des phases d'élaboration des programmes locaux de l'habitat (PLH) ou des documents de planification urbaine.

Si l'évolution du nombre de ménages constitue la principale origine de la demande de logements, plusieurs autres phénomènes, liés à l'évolution du parc de logements (renouvellement, mutations du parc, part de logements vacants et de résidences secondaires, changement de modes d'occupation), sont à prendre en compte pour estimer la demande potentielle en logements.

Pour répondre à cet objectif, la Dreal Normandie utilisera les éléments de projection des ménages élaborés par l'Insee et le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique du ministère chargé du logement, pour estimer la demande potentielle en logements sur la région à l'horizon 2035.

► Définitions

Un **ménage** désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles ou en communautés (dont les maisons de retraite).

Un **couple** (avec ou sans enfant) correspond à deux personnes qui partagent la même résidence principale et qui déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés, pacsés ou en union libre.

Une **personne seule** vit isolée dans sa résidence principale.

Une **famille monoparentale** correspond à un adulte vivant avec son ou ses enfants.

La **personne de référence** du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent, comme le fait d'apporter ou non des ressources au ménage, le fait d'être actif ou non, et l'âge.

► Source et méthodologie

Les projections de ménages sont réalisées à partir de projections de population. Celles-ci sont issues du modèle de projections de population Omphale, intégrant des hypothèses de natalité, de mortalité et de migrations propres au territoire. Cette étude exploite le scénario démographique central, qui prolonge les tendances observées relatives à l'évolution de l'espérance de vie, de la fécondité et du sol de migratoire sur la période précédente.

Les projections de ménages se fondent également sur les hypothèses d'évolution des comportements de cohabitation fournies par le SDES. Cette étude s'appuie principalement sur le scénario central d'évolution des modes de cohabitation. Les évolutions nationales des modes de cohabitation observées au cours de la dernière décennie, par âge et par sexe, y sont prolongées à l'identique de 2018 à 2030. Elles sont supposées évoluer ensuite selon un rythme deux fois moins rapide jusqu'en 2050. Le rythme de certains phénomènes de cohabitation est ralenti dans le scénario bas et accéléré dans le scénario haut.

Les projections n'ont pas le statut d'une prévision et ne permettent pas de se prononcer sur la probabilité de réalisation d'hypothèses par rapport à d'autres. Les projections du nombre de ménages sont notamment utiles pour évaluer les besoins locaux en logements.

► Pour en savoir plus

- **Gamblin V.**, « De 2 à 6 millions de ménages supplémentaires en France entre 2018 et 2050 », Insee Focus n° 317, janvier 2024.
- **Boutchenik B., Rateau G.**, « Projections du nombre de ménages à horizon 2030 et 2050, Analyse des modes de cohabitation et de leurs évolutions », Document de travail du SDES, décembre 2023.
- **Brendler J., Brunet L., Mouchit N. (Insee), Comte S., Dadone M., Pouliquen E. (Dreal)**, « 7 000 nouveaux ménages normands chaque année à l'horizon 2030 ? », Insee Analyses Normandie n° 65, septembre 2019.
- **Alleaume F., Diop B.**, « La population normande reste stable en 2023 », Insee Analyses Normandie n° 122, avril 2024.

